
 <p>grs-montceau.com</p>	<p>Groupement Retraite Sportive</p> <p>MONTCEAU-LES-MINES</p>	
---	---	--

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 NOVEMBRE 2021
AU SYNDICAT DES MINEURS**

Présents :

Les membres du Comité Directeur : Anne-Marie BREGNAUD présidente, Dominique DEDIANNE secrétaire, Jean-Louis DE RASSE secrétaire adjoint, Denise SIVIGNON trésorière, Anne-Marie POULACHON trésorière adjointe, Robert TERRENOIRE, Guy DAVIAUD, Annick PANDOLFO, Chantal MILLET, Marie-Andrée BENEY, Josette BORNE.

Les personnalités :

Madame Marie-Claude SIMON Présidente du CODERS 71
 Madame Marie-Claude JARROT Maire de Montceau-les-Mines
 Monsieur Michel TRAMOY Adjoint au Maire de Montceau-les-Mines, délégué au monde associatif et sportif
 Monsieur Norbert CHAPON Adjoint au Maire de Saint-Vallier, délégué à la vie associative
 Monsieur Claude MENY Conseiller municipal de Blanzly, délégué au Sport

Excusés :

Claude GADY Président du CORERS
 Hervé MAZUREK Maire de Blanzly
 Alain PHILIBERT Maire de Saint-Vallier
 Jean-Claude LAGRANGE Maire de Sanvignes
 Florian ROSELLI Conseiller Municipal délégué au Sport de Montceau
 Christian KELLER, Pierre REMY, Jean-François PAPILLON, membres du Comité Directeur

A 15 h 00 la présidente déclare l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ouverte.

1 – MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnalités et adhérents présents. L'association compte actuellement 541 adhérents dont 70 nouveaux.

L'émargement est terminé et comptabilise 211 adhérents présents et 147 pouvoirs, soit 358 votants.

Discours d'ouverture par la Présidente, Anne-Marie BREGNAUD

« Le comité directeur et moi-même nous vous remercions de vous être déplacés aussi nombreux à cette assemblée générale extraordinaire. Votre présence montre l'intérêt que vous portez à notre club. Cette réunion aurait pu se tenir en mars 2022 avant notre assemblée générale ordinaire mais je tenais à vous réunir rapidement après les dix huit mois plus que difficiles que nous venons de passer et partager avec vous le verre de l'amitié accompagné de quelques friandises.

Nous avons une pensée toute particulière pour les personnes qui auraient souhaité être parmi nous aujourd'hui mais qui sont malades ou qui n'ont pas pu se déplacer pour différentes raisons, sans oublier celles qui nous ont quittés.

J'ai le plaisir de vous présenter nos invités qui nous font l'honneur de participer à notre assemblée :

Madame JARROT maire de Montceau-les-Mines

Monsieur TRAMOY adjoint au maire de Montceau-les-Mines

Monsieur CHAPON adjoint au maire de Saint-Vallier représentant Monsieur le Maire de Saint-Vallier excusé

Monsieur MENY conseiller municipal de Blanzay représentant Monsieur le Maire de Blanzay excusé

Madame SIMON présidente du CODERS 71.

« Mesdames et Messieurs les élus,

Au nom de tous les adhérents nous vous remercions pour toutes les aides apportées pour permettre à notre association de fonctionner. Si vous le désirez je vous donnerai la parole à la fin de la réunion.

Je vous présente à mes côtés les membres du bureau qui me secondent : Dominique DEDIANNE secrétaire et Jean-Louis DE RASSE secrétaire adjoint ».

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 MARS 2021

La présidente soumet aux voix le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mars 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

3 – PRESENTATION ET APPROBATION DES STATUTS MODIFIES

La présidente donne lecture des statuts et des modifications à y apporter (document transmis avec la convocation).

Article 3

La qualité de membre n'est accordée qu'aux personnes de plus de 55 ans sans activité professionnelle.

L'association comme son nom l'indique se compose de retraités, de plus en plus nombreux. Nous n'avons plus les moyens pour répondre à nos ambitions. Les salles sont inadaptées et trop petites pour pratiquer nos activités. Nous devons donc réduire nos effectifs. De plus l'âge pour accéder à la retraite passera progressivement à 62 ans.

Article 6 : Assemblée Générale

Suite à la Covid nous pourrons désormais convoquer nos assemblées générales comme nous l'avons fait en début d'année grâce à l'autorisation gouvernementale.

En cas d'impossibilité de réunir en présence physique tous les membres du Club en assemblée générale (ordinaire, électorale ou extraordinaire) on pourra opérer :

- soit par correspondance et consultation écrite (courriel – courrier postal)
- soit par visioconférence ou audioconférence.

Article 10

Possibilité d'organiser nos réunions en visioconférence ou audioconférence

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an en présentiel, et éventuellement en visioconférence ou audioconférence.

Article 11

Les membres du Comité Directeur ne peuvent pas recevoir de rétribution sous quelque forme que ce soit (numéraire, avantage en nature) en raison des fonctions qui leur sont confiées. Toute dépense AUTRE que les frais de déplacement (cf. article 2.2 du Règlement Intérieur) faite pour le compte de l'association sera immédiatement remboursée par virement bancaire sur présentation de la facture correspondante.

Article 18 : Précision sur le montant de la licence

La cotisation annuelle d'adhésion au club est fixée par le Comité Directeur. Elle est votée en assemblée générale.

Son montant se compose :

- d'une première part fixée et gérée par la FFRS pour le compte des CODERS, CORERS et FFRS
- d'une deuxième part fixée et gérée par le GRS pour son propre fonctionnement.

Article 23 : Mise à jour des statuts

Les présents statuts, en conformité avec le décret de février 1985, pris en application de la loi sur le sport de 1984, ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2021 à Montceau-les-Mines, sous la présidence de Madame Anne-Marie BREGNAUD.

Ces statuts modifiés feront l'objet d'une déclaration en préfecture dans les trois mois qui suivent l'assemblée générale.

La présidente soumet aux voix les modifications apportées aux statuts. Aucune remarque n'étant formulée les statuts sont approuvés.

4 – PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE

La présidente donne lecture du règlement intérieur et des modifications à y apporter (document transmis avec la convocation).

Article 2 : Bureau du Comité Directeur

2-1 Le bureau comprend au minimum 3 membres : Le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Ajout d'un article 2-2 précisant les indemnités kilométriques aux bénévoles pour animer les activités et non remboursées par le GRS avec possibilité d'une déduction fiscale

2-2 Le montant des frais de déplacement du domicile aux lieux d'encadrement des activités ou au bureau du GRS, engagés par un bénévole et non remboursés par le GRS, sont considérés comme « Dons aux Associations » et peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale (article 200 point 1 du code général des impôts) ; notre association étant considérée d'intérêt général.

Article 5 : Licence et certificat médical

Ajout d'un article 5-2 définissant les modalités d'attribution de la carte senior santé découverte

5-2 Délivrance de la carte senior santé découverte (carte SSS)

Cette carte peut être délivrée à partir du mois d'avril pour trois mois non renouvelables. Elle permet aux futurs adhérents d'essayer les activités et ceci en toute sécurité grâce à la couverture assurance et responsabilité civile qui accompagne cette souscription.

Les futurs adhérents ont trois mois pour pleinement en profiter et ensuite faire le pas vers la prise de la licence annuelle.

Ajout d'un article 5-3 concernant l'obligation d'un certificat médical annuel

5-3 Le certificat médical est exigé par le GRS de Montceau chaque année à la prise de licence, pour la pratique des disciplines stipulées par le médecin.

Article 6 : Mise à jour des modifications ci-dessus

Les articles 2-5 et 6 ont été modifiés à l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2021.

La présidente soumet aux voix les modifications apportées au Règlement Intérieur du GRS. Aucune remarque n'étant formulée le Règlement Intérieur est approuvé.

5 - DIAPORAMA

Un diaporama préparé par Marie-Andrée BENEY retraçant les activités du club est diffusé sur écran aux personnes présentes.

Dates prochaines manifestations :

04/12/2021 Réunion avec les nouveaux adhérents, salle des fêtes du Magny

06/01/2022 Galette des rois, salle EVA à Blanzey

25/02/2022 Thé dansant, Syndicat des Mineurs

08/03/2022 Assemblée générale, salle Bourdelle à l'Embarcadère

6 - ALLOCUTION DES PERSONNALITES PRESENTES

La Présidente donne la parole aux personnalités présentes.

Madame SIMON présidente du CODERS 71 remercie tout d'abord Anne-Marie BREGNAUD présidente et son comité directeur pour l'avoir invité à l'assemblée générale qui peut se passer en présentiel. Elle éprouve un grand plaisir d'être parmi nous cette après-midi. Cette longue période de Covid a mis à l'épreuve tout le monde : dirigeants, animateurs et adhérents. Mais cette nouvelle saison est bien repartie et se présente pleine d'espoir.

Madame SIMON ne saurait commencer son petit discours sans dire quel est son plaisir de s'exprimer aujourd'hui devant le GRS, en tant que présidente du CODERS 71.

Elle donne quelques explications pour présenter le CODERS 71 :

Sa composition :

- A ce jour 4 408 licenciés. Rappel en 2019-2020 : 5 805 licenciés.
- 10 clubs (Mâcon, Chalon, Chauffailles, Autun, Tournus, La Clayette, Le Creusot, Montceau, Loire Arroux et ABS (association Bresse Sportive)
- 1 Comité Directeur de 24 personnes.
- 4 commissions.

Sa mission :

- Il doit faire le lien entre la FFRS et les clubs, diffuser les informations de la Fédération Départementale vers les clubs.
- Promouvoir la création de nouveaux clubs.
- Définir les besoins en formation des animateurs en relation avec le CORERS – il assure le suivi des animateurs et évalue leur besoin en formation.
- Il doit faire connaître la FFRS auprès du public et des collectivités locales.
- Il entretient des relations avec les représentants territoriaux du Comité Olympique et Sportif (CDOS) – subvention.

Ce qui est le plus important pour Madame SIMON c'est que le CODERS soit le lien des clubs avec les instances régionales et fédérales.

Elle remercie la présidente Anne-Marie BREGNAUD pour le dynamisme qui anime toute son équipe. Elle remercie également tous les animateurs et tous les bénévoles sans qui le club ne pourrait subsister. A cet effet, elle en profite pour dire qu'un club a toujours besoin d'animateurs bénévoles, plus il y a d'animateurs, plus il est facile de gérer les groupes et moins ils sont sollicités ; alors si quelques uns parmi l'assemblée acceptent de donner un peu de leur temps pour le plaisir, ce ne serait que du bonheur pour la présidente du club, Anne-Marie.

Madame SIMON souhaite une bonne continuation à tous et demande à chacun de respecter toujours et encore les règles sanitaires.

Madame JARROT Maire de Montceau éprouve beaucoup de plaisir à nous retrouver et à reprendre les assemblées générales des clubs après cette mise à l'épreuve importante imposée par le Covid.

C'est extraordinaire de pouvoir enfin se retrouver, de reprendre des activités, une vie normale et oublier un peu ce qui s'est passé

Les élus de Montceau ont été bouleversés et beaucoup sollicités pour répondre à des injonctions contradictoires. Ils ont résisté et se sont mobilisés contre cet élu invisible et sournois appelé Covid.

Les communes soutiennent la Retraite Sportive, ce que le club fait est extraordinaire. Mobiliser tant de personnes la ville de Montceau ne peut pas le faire. La ville met à disposition des salles, elle a bien entendu qu'elles ne sont pas assez grandes mais elle ne peut pas donner ce qu'elle n'a pas.

Montceau a un projet de création d'une halle multisports, mutualisée avec les autres communes. Le gymnase Jean Bouveri a été dédié aux Jeux Olympiques 2024 pour accueillir une équipe de gymnastique.

La ville possède d'autres salles, toutes bien occupées. Elle annonce que 100 000 euros ont été votées pour les associations.

Le GRS peut utiliser le vélodrome qui a été rénové, c'est le seul en Saône-et-Loire.

Elle informe que Salengro est en cours de travaux, que le Pouloux a été rénové.

Elle informe que Montceau est terre de jeux pour 2024. On prône les valeurs de l'olympique dans les écoles, dans les clubs. Elle va réunir les présidents d'associations pour connaître leur vision sur ces valeurs de l'olympisme, pour aider la ville à promouvoir sa candidature.

Concernant le Téléthon elle regrette que le GRS ne participe pas sur place le 4 décembre. Elle demande à la présidente de se rapprocher du service communication de la ville pour annoncer ses événements sportifs dans le calendrier municipal des manifestations.

Pour terminer, elle souhaite au club une belle année sportive et d'échanges et félicite encore les bénévoles pour leur implication tout au long de l'année au sein de l'association.

La Présidente remercie également les communes de Blanzay et Saint-Vallier pour le prêt de salles.

7 – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LA PRESIDENTE

Avant de clôturer la séance, la présidente remercie :

- toute son équipe pour le soutien qu'elle lui apporte et pour son dévouement au sein du club.
- les conjoints de l'équipe qui répondent toujours présents pour donner un coup de main
- Jacques THEVENIN ancien président et Françoise LAMBERT ancienne secrétaire qui répondent toujours présents à son appel
- tous les adhérents qui font preuve de compréhension et qui apportent leur sourire même si tout ne se passe pas aussi bien qu'elle le souhaiterait.

Message de clôture par la Présidente

541 adhérents ont repris leur licence pour la saison 2021-2022. Notre GRS a toujours autant de succès malgré ce Covid. Mais il est urgent de regarder la réalité en face. Cette année, si nous n'avons pas de nouveaux bénévoles la situation sera compliquée !!!

Plusieurs de nos animateurs et responsables d'activités prévoient d'arrêter fin juin 2022. Nous serons dans l'obligation de supprimer certaines activités faute d'animateurs.

Venez nous rejoindre, nos responsables Formation Pierre REMY et Guy DAVIAUX sont à votre disposition pour vous donner tous les renseignements nécessaires.

Au Comité Directeur des départements sont aussi annoncés nous ne pourrons continuer sans votre aide.

Venez vivre une retraite riche et active tout en restant maître de votre temps.

Vivre une retraite enrichissante.

Conserver un lien et un statut social.

Continuer à enrichir vos connaissances.

Participer à la vie active d'un club dans une ambiance conviviale.

Partager et transmettre vos compétences.

Vous maîtrisez Word et Excel, le Comité Directeur vous attend.

Je voudrais en profiter pour vous solliciter, vous mesdames. Depuis la création du club il n'y a eu que deux présidentes. Yvette FAVRE qui fut la première, et moi-même. Yvette, c'est mon modèle, mon amie et la personne qui est toujours prête à rendre service.

Yvette : vient me retrouver sur scène.

Yvette a un parcours complet : présidente, animatrice, instructrice fédérale et aujourd'hui toujours membre du CODERS et du CORERS. Yvette a également reçu la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

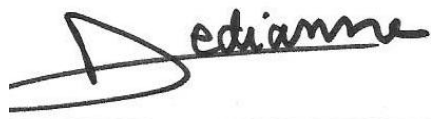
Merci de l'applaudir, elle le mérite.

Alors mesdames nous vous attendons. Venez nous retrouver. Aidez-nous à faire avancer l'égalité hommes-femmes.

Le Comité Directeur vous remercie pour l'attention que vous avez apportée à l'assemblée générale extraordinaire 2021 et vous invite à prendre le verre de l'amitié.

La secrétaire

Dominique DEDIANNE



La présidente

Anne-Marie BREGNAUD

